



## Politique de dons et commandites

Le Méga Parc est conscient de l'importance de s'impliquer dans son milieu et est fier de participer et de s'engager auprès de sa communauté. Son implication mise notamment à faire la promotion du plaisir en famille, le respect, la sécurité et l'entraide. Le Méga Parc s'engage auprès des collectivités de son territoire par un soutien visant à les enrichir et à les encourager. C'est dans cette perspective que cette politique a été développée et sera la référence pour l'analyse de toutes les demandes d'implication sociale et de commandites.

Par l'octroi de dons et de commandites, nous collaborons à des initiatives qui nous paraissent importantes et qui cadrent parfaitement avec la mission et les valeurs de l'entreprise.

### **Vision**

Permettre à toute la famille de passer des moments inoubliables à travers une expérience de divertissement unique en son genre, sécuritaire et simplement exaltante.

### **Mission**

Divertir de manière résolument originale. Être générateur de souvenirs mémorables, de sourires et de plaisir.

Le Méga Parc a établi une politique de dons et de commandites dans le but d'assurer une saine gestion des sommes allouées et ainsi guider ses choix selon des objectifs clairs.

### **Objectifs d'affaires**

Par la politique de dons et de commandites nous visons les objectifs suivants :

- Accentuer notre présence localement
- Rejoindre une clientèle familiale
- Favoriser l'augmentation de notre achalandage
- Bonifier notre offre de divertissement et notre expérience client
- Maximiser les retombées en regard des sommes investies

## Contribution à la collectivité

Notre apport se traduira concrètement par les actions suivantes :

### **Dons à des organismes communautaires locaux**

Selon une enveloppe budgétaire annuelle à la discrétion de l'entreprise, soutien des organismes locaux, des secteurs en périphérie, par des dons de cartes-cadeaux ou de cartes d'accès aux attractions. Aux fins d'équité, nous nous engageons à faire une rotation des choix d'organismes à chaque année. Aucune visibilité n'est exigée, mais elle est appréciée.

### **Philanthropie / causes majeures**

Soutien financier, contribution matérielle, échange ou partenariat. Le Méga Parc s'engagera auprès d'une cause majeure par année civique. Le soutien financier se traduira par le programme des dons de points restants des cartes de points non utilisées par la clientèle. Le total annuel des points restants / non utilisés sera converti en argent comptant et remis à la fondation et ce jusqu'à une concurrence de 10 000 \$. Un retour en visibilité de chacune des parties sera à établir.

### **Commandites**

Soutien financier, contribution matérielle, échange ou partenariat, en retour d'une promotion publicitaire de notre marque, de nos produits, visant à développer des marchés auprès de notre clientèle cible. Un plan de visibilité et d'activations devront être établis entre les deux parties.

## Critères de sélections

### **Dons à des organismes communautaires locaux**

- Organisme communautaire en périphérie des Galeries de la Capitale
- Formulaire de demande dûment complété sur le site Internet du Méga Parc, et ce, un mois avant la date de l'événement

Une correspondance suivra la décision seulement aux organismes retenus et ce dans un délai de deux semaines après réception de la demande.

### **Philanthropie / causes majeures**

- Détenir un statut d'organisme sans but lucratif ou posséder un numéro d'enregistrement aux fins de la bienfaisance
- Œuvrer auprès des enfants
- Présenter une demande détaillée accompagnée d'un plan de communication et de visibilité

## Commandites

- Détenir un statut d'organisme sans but lucratif
- Offrir un rayonnement permettant de rejoindre notre clientèle cible : les familles
- Présenter une demande détaillée accompagnée d'un plan de communication et de visibilité
- Présenter un concept novateur afin de faire rayonner la marque Méga Parc et ainsi répondre à nos objectifs d'affaires
- Favoriser le développement des affaires du Méga Parc